

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

NOTE CONFIDENTIELLE INTERNE

RÈGLEMENT 23-369

Règlement modifiant le
Règlement 00-117 « Règlement
de tarification municipale pour
des biens et des services »

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-21) permet aux corporations municipales de prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification.

Avis de motion: 4 octobre 2023 par Réjean Lemieux

Dépôt projet de règlement : 4 octobre 2023 par Réjean Lemieux

Adopté le : 1^{er} novembre 2023

Résolution numéro: 231108

Avis public de publication le: 9 novembre 2023



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

EXTRAIT PROCES-VERBAL

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

M.R.C DE BELLECHASSE

À la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 4 octobre 2023, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents:

M.	Pascal Rousseau, maire
M	Carl Robichaud, conseiller
M.	Réjean Boutin, conseiller
M.	Alexandre Morin, conseiller
M.	Yvon Bernier, conseiller
M.	Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

AVIS DE MOTION

Je, Réjean Lemieux, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, que le Règlement 23-369 portant le titre de « Règlement modifiant le Règlement 00-117 « Règlement de tarification municipale pour des biens et services » » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Réjean Lemieux, conseiller



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

EXTRAIT PROCES-VERBAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

M.R.C. DE BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 4 octobre 2023, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents:

M.	Pascal Rousseau, maire
M.	Carl Robichaud, conseiller
M.	Réjean Boutin, conseiller
M.	Alexandre Morin, conseiller
M.	Yvon Bernier, conseiller
M.	Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Résolution: 231013

PROJET DE RÈGLEMENT 23-369

Règlement modifiant le Règlement 00-117
Règlement de tarification municipale pour
des biens et des services

Je, Réjean Lemieux, conseiller, dépose un projet de règlement qui a pour objet de réviser la tarification de certains biens et services donnés par la Municipalité. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de novembre 2023.

Réjean Lemieux, conseiller

Copie certifiée conforme le 5 octobre 2023

Le directeur général,

Jean-François Comeau

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

PROJET

RÈGLEMENT 23-369

Règlement 23-369 modifiant le
Règlement 00-117 « Règlement de
tarification municipale pour des biens
et des services »

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE
DÉCRÈTE CE QUI SUIIT:**

1. Le présent règlement porte le titre de: Règlement modifiant le « Règlement 00-117 de tarification municipale pour des biens et des services » et porte le numéro 23-369.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le directeur général

Le maire

A blue ink signature consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line.

Jean-Francois Comeau

A blue ink signature that reads 'Pascal Rousseau' in a cursive script.

Pascal Rousseau

L'Annexe J est remplacé par le suivant :

ANNEXE J

Location de salle et plateaux sportifs

SALLE DU CONSEIL

- Le coût de location pour les entreprises, les commerces et les organismes privés et publics est de 60,00 \$, incluant l'entretien.
- Le coût de location pour les organismes à but non lucratif est de 30,00 \$, plus taxes, incluant l'entretien.

SALLE CLAUDE-MARQUIS

- Le coût de location pour les résidents, organismes de Saint-Charles-de-Bellechasse et OBNL est à 35\$/heure, plus taxes. Le tarif à la journée est de 165\$/heure, plus taxes, plus les frais de ménage de 75\$, plus taxes.
- Le coût de location pour les résidents, organismes et corporations extérieurs de Saint-Charles-de-Bellechasse est à 70\$/heure, plus taxes. Le tarif à la journée est à 230\$/heure, plus taxes, plus les frais de ménage de 75\$, plus taxes.
- Une modulation pourra être assurée pour des ententes annuelles
- Un crédit de 50\$ sera appliqué si le locateur s'occupe de monter et démonter la salle
- Le coût pour l'utilisation du canon et de l'écran est de 25\$, plus taxes.

PLATEAUX SPORTIFS

- Le tarif horaire pour la location du terrain de badminton est à 12\$, plus taxes
- Le tarif horaire pour la location du terrain de baseball est de 40\$ de la partie, plus taxes, et 125\$ à la journée, plus taxes



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

EXTRAIT PROCES-VERBAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

M.R.C. DE BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 1^{er} novembre 2023, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents:

M.	Pascal Rousseau, maire
M	Carl Robichaud, conseiller
M.	Réjean Boutin, conseiller
M.	Alexandre Morin, conseiller
M.	Yvon Bernier, conseiller
M.	Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Résolution: 231108

RÈGLEMENT 23-369

Règlement modifiant le Règlement 00-117

Règlement de tarification municipale pour
des biens et des services

Il est proposé par Yvon Bernier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

Le conseil adopte le règlement portant le titre de « Règlement modifiant le « Règlement de tarification municipale pour des biens et des services 00-117 » et portant le numéro 23-369.

Adopté unanimement

Copie certifiée conforme le 2 novembre 2023

Le directeur général,

Jean-François Comeau

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

RÈGLEMENT 23-369

Règlement 23-369 modifiant le
Règlement 00-117 « Règlement de
tarification municipale pour des biens
et des services »

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE
DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

1. Le présent règlement porte le titre de: Règlement modifiant le « Règlement 00-117 de tarification municipale pour des biens et des services » et porte le numéro 23-369.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Pascal Rousseau

L'Annexe J est remplacé par le suivant :

ANNEXE J

Location de salle et plateaux sportifs

SALLE DU CONSEIL

- Le coût de location pour les entreprises, les commerces et les organismes privés et publics est de 60,00 \$, incluant l'entretien.
- Le coût de location pour les organismes à but non lucratif est de 30,00 \$, plus taxes, incluant l'entretien.

SALLE CLAUDE-MARQUIS

- Le coût de location pour les résidents, organismes de Saint-Charles-de-Bellechasse et OBNL est à 35\$/heure, plus taxes. Le tarif à la journée est de 165\$/heure, plus taxes, plus les frais de ménage de 75\$, plus taxes.
- Le coût de location pour les résidents, organismes et corporations extérieurs de Saint-Charles-de-Bellechasse est à 70\$/heure, plus taxes. Le tarif à la journée est à 230\$/heure, plus taxes, plus les frais de ménage de 75\$, plus taxes.
- Une modulation pourra être assurée pour des ententes annuelles
- Un crédit de 50\$ sera appliqué si le locateur s'occupe de monter et démonter la salle
- Le coût pour l'utilisation du canon et de l'écran est de 25\$, plus taxes.

PLATEAUX SPORTIFS

- Le tarif horaire pour la location du terrain de badminton est à 12\$, plus taxes
- Le tarif horaire pour la location du terrain de baseball est de 40\$ de la partie, plus taxes, et 125\$ à la journée, plus taxes

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité

QUE :-

le Règlement 23-369 modifiant le Règlement 00-117 «Règlement de tarification municipale pour des biens et des services» a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 1^{er} novembre 2023.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier-trésorier.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.



.....
Jean-Francois Comeau, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, greffier-trésorier, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h 30 et 14 h 00, le neuvième jour du mois de novembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Église et à l'Hôtel-de-ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.



.....
Jean-Francois Comeau, secrétaire-trésorier

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

RÈGLEMENT 23-369

Règlement modifiant le Règlement 00-117 « Règlement de tarification municipale pour des biens et des services »

CERTIFICAT DU MAIRE ET DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

En vertu de l'article 446 du Code municipal, nous, soussignés, Pascal Rousseau et Jean-François Comeau, respectivement maire et secrétaire-trésorier, certifions que ce règlement:

dont l'avis de motion a été donné le 4 octobre 2023 ;

dont le projet de règlement a été déposé le 4 octobre 2023 ;

a été adopté par le conseil le 1^{er} novembre 2023 ;

et l'avis public a été donné le 9 novembre 2023.

Signé à Saint-Charles-de-Bellechasse, ce 9 novembre 2023.

Le greffier-trésorier

A blue ink signature consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a horizontal line.

Jean-François Comeau

Le maire

A blue ink signature that reads 'Pascal Rousseau' in a cursive script.

Pascal Rousseau